

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

**Délibération n°2022.12.223**

**Augmentation du capital de la SEM Territoire Charente**

**LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

**Secrétaire de Séance:** Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

**Excusé(s):**

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.12.223**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEM TERRITOIRE CHARENTE**

Il est rappelé au Conseil que GrandAngouleme est actionnaire de la SEM Territoire Charente à hauteur de 9,6 %, représentant une participation en capital de 244 500 €. Parmi les autres actionnaires publics, on compte le Conseil Départemental, Magélis, la ville d'Angoulême, la Communauté d'Agglomération et la ville de Cognac ; la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne et la CCI d'Angoulême sont les principaux actionnaires privés.

Territoire Charente est un outil d'aménagement et apparaît aujourd'hui comme un opérateur majeur du développement économique de Charente, à travers des projets de zones économiques ou commerciales, ou des projets immobiliers. Pour ces derniers, la SEM Territoire Charente mobilise sa filiale, SAS immobilière Charente, qui permet d'organiser des portages d'initiative publique afin de répondre à des enjeux d'intérêt général.

Afin de continuer à jouer son rôle d'outil de développement au service des collectivités publiques de Charente, la SEM Territoire Charente propose d'élargir son capital. L'objectif est de lui donner les moyens d'agir pour répondre à trois priorités :

- Renforcer sa capacité d'investissement et de portage immobilier pour soutenir le développement économique, notamment à travers sa filiale Immobilière Charente ;
- Créer une filiale dédiée au développement des énergies renouvelables en Charente afin de permettre l'éclosion de projets en complément des logiques d'intervention des opérateurs privés ;
- Doter la SEM d'une capacité d'action opérationnelle pour soutenir les centralités commerciales (rénovation de cellules commerciales, remembrement immobilier, reconversion résidentielle des réserves en étages...) ;

Ces trois priorités ont été validées par les partenaires de la SEM Territoire Charente.

Pour GrandAngouleme, elles font écho au projet de territoire, s'inscrivant parfaitement dans les piliers consacrés au développement économique et à la transition écologique. L'action de la SEM, prolongée par ses filiales, offre en effet un support opérationnel à la Communauté d'Agglomération pour la mise en œuvre de plusieurs projets : l'ORT multisites (Ruelle sur Touvre, Gond Pontouvre et la Couronne), Action Cœur de Ville à Angoulême, l'ilot Renaudin au sein du quartier gare...

Pour se doter de la surface nécessaire à la conduite de toutes ces actions, la SEM Territoire Charente sollicite une augmentation de capital auprès de ses actionnaires, à hauteur de 3 618 263 €, répartis comme suit :

Conseil Départemental de Charente :	1 500 000 €
Grand Angoulême :	768 342 €
Caisse des dépôts	1 299 921 €
Arkéa	50 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

La souscription de GrandAngouleme sera appelée progressivement à partir de 2023 dont au moins 65% (soit 500 K€) sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, Il pourra être proposé lors d'un prochain conseil communautaire de transformer en capital l'avance en compte courant d'associé de 100 000 € accordée en 2019 par GrandAngouleme pour les besoins de trésorerie à court terme de l'opération d'aménagement de la ZAC des Seguins et Ribéreaux à Ruelle et dont le remboursement par la SAEML est prévu en 2023. Cette somme viendra alors en déduction des 768 234 € attendus.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la souscription de GrandAngouleme à l'élargissement du capital de la SEM Territoire Charente pour un montant de 768 342 € ;

**D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;

**D'APPROUVER** la création de la filiale de la SEM Territoire Charente dédiée au développement des ENR ;

**D'AUTORISER** la SEM Territoire Charente à abonder en capital, sa filiale SAS Immobilière Charente ;

<b>Pour : 71</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022